

CONSEIL MUNICIPAL DE VOEUIL ET GIGET
SEANCE ORDINAIRE DU 04 MARS 2026 à 19 h 00

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 19

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 12

Sur convocation du 26 février 2026

Étaient présents : CHIRON Monique – BAUDIFFIER Pascal – LANN Marie-Claude – BOURDON Claude – LE BOULICAUT Hervé — FERREIRA DE OLIVEIRA Brigitte – PROUX-DELROUYRE Viviane – CHAMBRET Isabelle – CRÉTÉ Valérie - ANDRIEUX Sophie – DE BRAQUILANGES Thierry – MOUNIER Sabine

Étaient excusés : VALLAT Annie (pouvoir à M. BAUDIFFIER) – CELEA Alain (pouvoir à Mme CHIRON) – MAGNE Fabrice (pouvoir à Mme PROUX-DELROUYRE) – DHALLUIN Véronique – LESUEUR Yoan

Absents :- CHÂTEAU Julien

Secrétaire de séance élu : BAUDIFFIER Pascal

Ordre du jour :

1. Création emploi adjoint technique principal 1ère et 2ème classe
 2. Accroissement temporaire d'activité service technique
 3. Questions diverses
-

Approbation compte rendu du 19 janvier 2026

Après lecture, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération N°1 : Création emploi adjoint technique principal 1ère et 2ème classe

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, complétée du décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires, a modifié le processus d'avancement de grade des agents territoriaux.

Il est exposé par Madame le Maire qu'un agent rempli les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade par le biais de l'avancement à l'ancienneté. Le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné :

Création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe à temps complet à compter du 27 octobre 2026 ;

Il convient donc de modifier le tableau des emplois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'ADOPTER la proposition de Mme le Maire,**
- **DE MODIFIER comme suit le tableau des emplois :**

FILIERE TECHNIQUE				
Grade	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée Hebdomadaire
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	1	2	35 H

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2026.

- **D'AUTORISER Mme le Maire à établir et à signer tous documents nécessaires à la mise en application de ces décisions.**

Délibération N°2 : Accroissement temporaire d'activité service technique

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de mise en disponibilité pour reprendre une entreprise d'un agent des services techniques. Il est donc nécessaire de recruter un agent pour répondre au bon fonctionnement du service technique.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **DECIDE le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial, catégorie C, rémunéré sur la base de l'échelle 1 à temps complet, à compter du 1er Mars 2026 pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service technique**
 - **AUTORISE Mme le Maire à recruter cet agent par l'intermédiaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, à établir et à signer tous documents nécessaires à la mise en application de cette décision.**
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité**

Questions diverses :

Présentation des résultats prévisionnels de l'exercice budgétaire 2025 :

- Résultats 2025
- Ratios 2025
- Etat de la dette 31/12/2025
- Stats 2021-2026

Désignation des élus pour les permanences des élections municipales

Demande par un élève du Lycée Ste Marthe de Chavagne pour le prêt de la salle des fêtes pour le concours de belote prévu en avril. But humanitaire (Brésil)

Recrutement d'un agent technique :

- José BARIONUEVO en remplacement de Trevy (ccf délib N°2). Il faudrait prévoir un autre recrutement temporaire.

Jobs d'été :

- Le secrétariat commence à recevoir des demandes pour des « jobs d'été »

Soirs bleus 2026

Fonds de Concours GA :

- On peut faire une demande si on a un projet à vocation culturelle (ex : rénovation de la salle des fêtes) → demandes à déposer avant fin juin

Fin de la séance à 20h09

Le Maire,
Monique CHIRON

Le secrétaire de séance,
Pascal BAUDIFFIER